

Le gouvernement doit avoir prévu à cette époque que cette question d'immigration amènerait des difficultés entre le Canada et le Japon, si elle n'était pas spécifiée avec soin dans les stipulations intervenues à ce moment. Connaissant les faits et la nature des communications ultérieures le gouvernement, en consentant au traité l'année dernière a, de fait ignoré les observations qui avaient été présentées et qu'il avait en sa possession longtemps avant que le chef de l'opposition eut vu les documents. Si ces documents étaient à la disposition de la Chambre ainsi que le prétend le gouvernement, ils ne l'ont été que pendant un très court espace de temps, et il est probable que le chef de l'opposition n'a pas eu le temps de les examiner autant qu'il aurait dû le faire avant la ratification du traité. Il est trop tard maintenant peut-être de se lamenter quand le lait est répandu et il ne nous reste qu'à accepter pour le moment du moins une mauvaise affaire que la Chambre a votée sans y réfléchir.

Je ne veux pas me soustraire à la responsabilité que je puis avoir dans l'approbation de ce traité. Il est vrai que j'étais dans la Chambre à cette époque et que j'ai entendu le discours prononcé par l'honorable député de New-Westminster (M. Kennedy), et je dois avouer que si nous avions dans cette circonstance tous fait notre devoir aussi bien que cet honorable député, je crois que ce traité, avec la clause concernant l'immigration, n'aurait pas été ratifié. L'honorable député de New-Westminster a été réellement le seul à montrer le danger que nous courrions en adoptant ce traité qui ouvrirait une porte aussi large à l'immigration. Les ministres ont expliqué à la Chambre à cette époque et la Chambre a accepté leur parole, dans la croyance qu'il connaissait ce dont il parlait, que l'immigration des Japonais serait très limitée, qu'il ne viendrait pas plus que cinq émigrants de chaque province, ce qui ne pouvait pas constituer un danger. Mais en ratifiant ce traité nous nous sommes en réalité lié les mains et elles resteront liées tant que le traité sera en vigueur.

Je suis prêt à admettre que le ministre du Travail dans sa mission au Japon, a probablement obtenu d'une mauvaise cause le meilleur résultat possible. Je ne voyais pas ce qu'il pourrait obtenir en allant au Japon, vu que nous étions liés par le traité que la Chambre venait de ratifier en 1907. Mais si nous n'étions pas entièrement renseignés alors, nous le sommes aujourd'hui, non seulement par les documents qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre, mais par les faits que nous connaissons aujourd'hui. Ces faits n'étaient pas connus alors, mais aujourd'hui nous découvrons qu'au lieu de quelques centaines de Japonais qui peuvent venir au pays dans le cours d'une année, il en est venu pendant les quelques derniers mois une abondance considérable et aussi plusieurs milliers d'Orientaux. On avait peut-être be-

M. COCKSHUTT.

soin de cette main-d'œuvre dans la Colombie-Anglaise ; mais dans l'intérêt du Canada, je ne crois pas que sa présence dans le pays était désirable ni qu'elle le soit aujourd'hui. Je ne veux pas déprécier ici la nation japonaise. Cette nation s'est révélée au monde d'une façon merveilleuse. Elle s'est formée à la civilisation d'une façon plus rapide peut-être que toute autre nation du monde. Elle fait sentir sa force aujourd'hui sur tout le globe. Elle a livré de grandes batailles et remporté de grandes victoires, et elle est en mesure d'accomplir d'aussi grandes choses dans l'industrie que dans la guerre. Je ne nie pas sa sagacité, son intelligence et sa haute valeur morale, mais nous prétendons qu'il n'est pas désirable de laisser entrer, à un moment quelconque, dans le Canada un grand nombre de Japonais, que nous ne pouvons pas les absorber d'une façon satisfaisante, qu'ils ne assimilent pas à notre population, et n'adoptent pas la civilisation dont nous jouissons. Une immigration considérable d'orientaux aura pour effet d'abaisser notre manière de vivre. En disant cela je ne manque pas de respect à l'égard des Orientaux. Suivant eux ils nous valent peut-être et savent mieux profiter des avantages qui leurs sont offerts dans la vie. Mais ils sont dangereux dans ce sens qu'ils établissent une concurrence très vive dans toutes les carrières. Ils n'accablent pas d'argent plus vite que les blancs, mais ils savent mieux le conserver, et l'envoient dans leur pays. Nous voulons dans le Canada des gens qui y dépenseront l'argent qu'ils y gagnent et en deviendront citoyens.

Il est très difficile d'absorber les Orientaux. L'honorable ministre du Revenu de l'intérieur (M. Templeman) a prononcé l'été dernier à Victoria, C.-A. un discours que j'ai lu avec beaucoup de plaisir et que je voudrais lui entendre répéter dans cette Chambre. Si ce discours était fidèlement rapporté il exprimerait absolument les vues que j'exprime ce soir, savoir que les Japonais ne sont pas une classe d'immigrants désirable, que l'on peut difficilement les absorber et que conséquemment il n'est pas dans l'intérêt du Canada d'encourager leur immigration dans ce pays.

Les amis du Gouvernement nous disent qu'il y a d'autres considérations qui font que ce traité a de la valeur pour le Canada. Ils disent que nous retirerons de grands bénéfices de notre commerce avec le Japon. Or, j'ai examiné les statistiques du département du Commerce afin de voir quels ont été les échanges commerciaux entre le Canada et le Japon pendant ces dernières années. Je constate que notre commerce avec ce pays exportations et importations, donne les chiffres suivants :

	Exportations.	Importations.
1903..	\$325,181	\$1,487,451
1904..	342,116	1,998,801
1905..	510,925	1,914,787
1906..	494,102	1,662,929